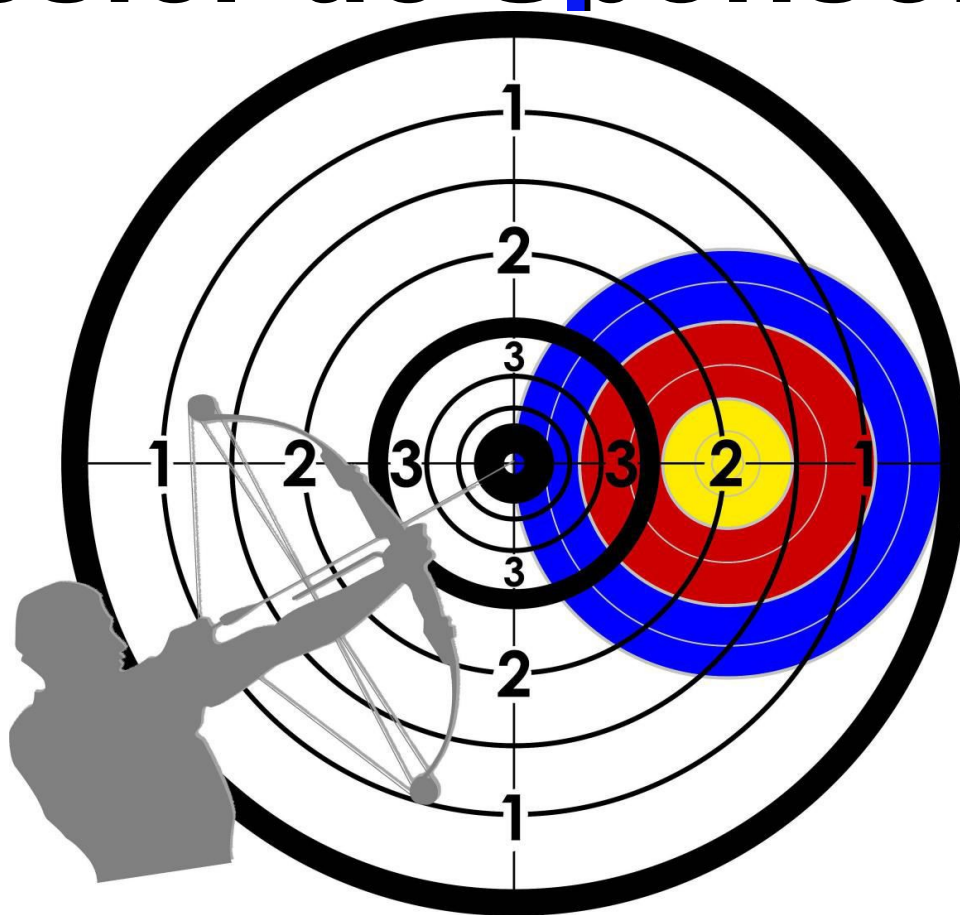


Dossier de Sponsoring



1ère Compagnie d'Arc de Neufchâtel
Mairie, Rue du Général LECLERC
76270 NEUFCHATEL EN BRAY
RNA W761000751

Site internet : <https://archersdeneufchatel.sportsregions.fr/>
Facebook : www.facebook.com/1er-compagnie-darc-de-Neufchatel-en-Bray
Contacts : **Philippe DANEL** 07 60 32 13 91
Olivier DUHAMEL 06 80 71 83 07

Le Tir à l'Arc

Le Tir à l'Arc était pratiqué à la préhistoire comme arme de chasse, puis, à l'époque des chevaliers, comme arme de guerre. La pratique actuelle est un art martial, qui allie de nombreuses qualités :

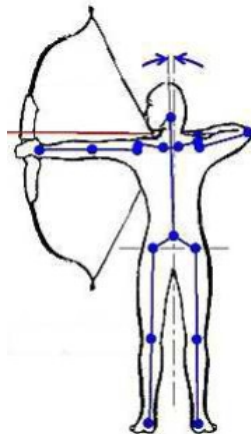
- anticipation, contrôle de la respiration, de la posture, de la tension musculaire, amélioration de l'endurance cardiovasculaire, maîtrise de soi et de ses émotions, amélioration de la coordination des mouvements, l'amélioration de ses repères dans l'espace... voilà quelques-uns des bienfaits du tir à l'arc.
- Qu'il soit pratiqué en extérieur ou en salle, il peut être pratiqué toute l'année.
- Ce sport peut être un excellent moyen de détente et de relâchement des tensions accumulées dans la journée.
- Il fait appel à des qualités physiques et mentales. Il peut se pratiquer en compétition ou en une activité de loisir, il n'est pas nécessaire d'être un champion de haut niveau pour y trouver un grand plaisir.
- Qui n'a jamais rêvé de ressembler à Robin des bois ou autre archer légendaire ?
- La pratique du tir à l'arc a un effet antistress. Elle permet de canaliser son énergie et d'améliorer sa concentration. Dans le cadre d'une pratique en compétition, elle requiert maîtrise de soi et une bonne capacité à gérer ses émotions.

Discipline sportive reconnue

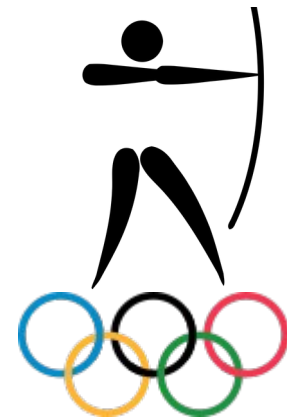
Contrairement aux idées reçues, le tir à l'arc est un sport dit de "muscultation".

Il fait travailler :

- la totalité du dos,
- tout le haut du corps,
- la ceinture abdominale,
- les membres inférieurs.



Le Tir à l'Arc est une discipline Olympique depuis 1900



La Compagnie d'Arc de Neufchâtel en Bray

Notre compagnie a été créée en 2004, par Philippe DANIEL, Capitaine de la Compagnie et Président de l'association depuis 2005 à Neufchâtel en Bray. Nous disposons également de l'agrément de la FFTA depuis cette époque.

Depuis 2008, nous disposons d'un terrain où, grâce aux efforts des archers, nous avons pu créer un pas de tir couvert et nos cibles nous permettant de nous entraîner aux distances réglementaires de 20, 30, 50 et 70 m.

Elle est aujourd'hui constituée de 51 licenciés, dans toutes les catégories (Classique, Poulie, Barebow ...)



Équipements et disciplines

Intérieur

Nous bénéficions de la salle de sport où, avec nos archers, nous avons pu construire nos cibles mobiles et un mur de cible permanent, permettant des séances assidues à 18m



Extérieur

Notre terrain, situé dans un espace de verdure nous permet de nous entraîner sur nos cibles à 20, 30, 50 et 70m en tir FITA, avec un pas de tir couvert, dans dans le superbe cadre de l'étang de Neufchâtel en Bray



Au delà du tir à 18m intérieur, et des tirs FITA, nous pratiquons également le jeu d'Arc Beursault, le tir nature et le tir 3D, et ce en arc Classique, en Barebow (arc nu), ou en Arc à poulies.

Nos projets

Intérieur

Nous souhaitons construire un second mur de cibles à l'opposé du premier afin de pouvoir accueillir simultanément plus entraînements

Extérieur

La superficie du terrain extérieur nous permet d'envisager également la construction d'un jeu d'arc Beursault afin d'améliorer encore nos entraînements

Une compagnie dynamique

Ce sport est un sport en évolution, où, après avoir connu une forte évolution, nos effectifs sont désormais constitués de 51 archères et archers, de tous ages.

... inscrite dans la compétition sportive et des résultats (2018-2019)

Section	Archère / Archer	Catégorie	2018		2019		Palmarès
			Nb Compet	Meilleure place	Nb Compet	Meilleure place	
BareBow	JEAN MARC CHERGUI	Sénior 3			6	6ème	
Classique	LAURA BLAINVILLE	Cadet			3	2ème	
Classique	OCEANE FORTIN	Junior			5	1ère	
Classique	LAURA BAILLEUL	Junior	7	1ère	7	2ème	Vice Championne Départemental en Salle 2018
Classique	EMMANUELLE BAILLAIS	Sénior 1			7	1ère	Championne Départementale Beursault 2019
Classique	JULIE MORICE	Sénior 1	16	1ère	7	2ème	3ème au Championnat Régional – Houlgate
Classique	DYLAN HERICHARD	Cadet			2	3ème	
Classique	ALEXANDRE FORTIN	Cadet			2	6ème	
Classique	TOM DELIGNY	Minime			4	2ème	
Classique	MATHYS LAPOSTOLLE	Minime			2	7ème	
Classique	BENJAMIN DARGENT	Sénior 1			3	11ème	
Classique	CYRIL PIGNE	Sénior 2	11	1 ^{er}	8	11ème	
Classique	STEPHANE DERCHE	Sénior 2			9	3ème	
Classique	SOIZIC LEBRETON	Minime			3	3ème	Championne Départemental Beursault 2019 11ème Championnat de France Beursault
Classique	FREDERIK LICHTY	Sénior 2	12	2eme	6	5ème	
Classique	REMI DAGICOUR	Sénior 3			5	6ème	
Classique	MICHEL WAXIN	Sénior 3			1	1 ^{er}	Champion départemental Beursault 2019 15ème Championnat de France Beursault 2019
Poulie	EMILIE DUMESNIL	Sénior 1	12	1ere	9	1ère	3ème au Championnat de France 2017 Championne Départementale en salle 2019
Poulie	QUENTIN HOCQ	Sénior 1	22	1 ^{er}	6	1 ^{er}	Champion Départemental 2017 Beursault Champion Départemental 2017 – 2*18m 4 sélections au Championnat de France Champion Départemental en salle 2018 Champion Régional en Salle 2018 Champion départemental 2019 Champion régional 2019 3ème en équipe au DRE 2019 Vice Champion départemental Beursault 2019 3ème Championnat de France Beursault 2019
Poulie	GILLES LAVISSE	Sénior 1	13	3ème	9	1 ^{er}	Vice Champion Départemental en Salle 2018 Vice Champion Départemental 2019 3ème en équipe au DRE 2019 Champion départemental Beursault 2019
Poulie	DAMIEN DANIEL	Sénior 1	10	1 ^{er}	3	2ème	Vice Champion Départemental 2017 – 2*18m 22 sélections au Championnat de France 3ème en équipe au DRE 2019
Poulie	OLIVIER DUHAMEL	Sénior 2	3	7ème	3	2ème	3ème en équipe au DRE 2018 et 2019 Vice Champion départemental Beursault 2019

La saison 2019/2020 sera forte et marquante pour la Compagnie, représentée massivement, tant en individuel que par équipe.

Section	Archère / Archer	Catégorie	2019 – 2020		Palmarès
			Nb Compet	Meilleure place	
Poulie	LAURA BAILLEUL	Sénior 1	1	2ème	2*18 m – Vieux Rouen sur Bresle
Classique	JULIE MORICE	Sénior 1	1	2ème	2*18 m – Vieux Rouen sur Bresle
Classique	TOM DELIGNY	Cadet	1	6ème	2*18 m – Vieux Rouen sur Bresle
Classique	CYRIL PIGNE	Sénior 2	1	4ème	2*18 m – Vieux Rouen sur Bresle
Classique	STEPHANE DERCHE	Sénior 2	1	6ème	2*18 m – Vieux Rouen sur Bresle
Classique	SOIZIC LEBRETON	Cadette	1	2ème	2*18 m – Vieux Rouen sur Bresle
Classique	FREDERIK LICHTY	Sénior 2	1	8ème	2*18 m – Vieux Rouen sur Bresle
Classique	REMI DAGICOUR	Sénior 3	1	15ème	2*18 m – Vieux Rouen sur Bresle
Classique	MICHEL WAXIN	Sénior 3	1	2ème	2*18 m – Vieux Rouen sur Bresle
Poulie	EMILIE DUMESNIL	Sénior 1	1	1ère	2*18 m – Vieux Rouen sur Bresle
Poulie	GILLES LAVISSE	Sénior 1	1	1 ^{er}	2*18 m – Vieux Rouen sur Bresle

Ainsi nous pourrons véhiculer l'image de nos sponsors et partenaires sur tous les terrains, compétitions normandes et manifestations publiques de la Compagnie.

Nos évènements

Des évènements à ce sport empreint de traditions rythment la vie de la Compagnie :
Tir à l'assiette, Tir à l'Oiseau, Bouquet provincial, Tir d'Halloween, Tir de Noël.....



D'autres manifestations nous permettent d'animer la Compagnie, et présenter cet art martial et, le cas échéant, susciter de nouvelles adhésions :

Fête du Fromage, Forum des associations, Loto du Tir à l'Arc, ...

Nos challenges et compétitions

La 1ère compagnie d'Arc de Neufchâtel est très active, tant dans les participations aux différentes compétitions organisées sur le département et la région, que dans l'organisation et l'animation de compétitions sur son territoire.



Illustration 1: Organisation du Championnat Départemental en Salle - Neufchatel en Bray - 2017

Nos dernières étapes

Nous avons participé et porté nos couleurs :

- aux Divisions Régionales Excellences, Classiques et Poulies, les 19 Mai à Gisors, 2 juin à Alençon, et 16 juin aux Pieux (50), l'équipe poulie s'est classée 3ème
- Au Bouquet Provincial, le 26 mai à Brienne Le Chateau
- Tir du Bouquet à Pontoise, les 8 et 9 juin
- Ainsi qu'aux différentes compétitions départementales extérieures et Beursault.

Notre budget

Comme indiqué dans notre budget, notre compagnie ne dispose que des licences souscrites auprès de la FFTA et des subventions de la Commune et du Département, ainsi que des recettes du loto que nous organisons.

Notre démarche et nos ambitions

Afin que nos équipes puissent maximiser leurs chances de réussite et améliorer encore notre niveau dans la compétition, nous sommes aujourd'hui à la recherche de partenaires pouvant participer aux financements des projets suivants :

- ✓ Mise en place d'infrastructures adaptées aux besoins des tireurs,
- ✓ Achat de blasons, paillons,
- ✓ Confection d'un nouveau mur de cibles pour la salle
- ✓ Encadrement des entraînements par des titulaires du Brevet d'État,
- ✓ Achat de tenues pour les compétitions,
- ✓ Achat de matériels de tir de compétition,
- ✓ Participation aux frais de déplacements,
- ✓ ...

Nos atouts pour votre communication

- Par une présence à de nombreuses manifestations, locales, départementales, régionales, voire nationales,
- Par une équipe ambitieuse, motivée et performante,
- Par des adhésions en croissance
- Par des valeurs morales et humaines : Partage, Rigueur, Équilibre, Tradition,

Nous serions heureux de vous inscrire dans notre stratégie de

... Communication

Nous nous engageons à arborer et communiquer votre nom et votre image, sur chacun des supports dont nous disposons :

- Archers : Maillots, mallettes,
- Vous faire figurer sur le site internet de la Compagnie, et la page Facebook,
- Évènements :
- Affiches,
- Banderoles,
- Remerciements lors des remises de trophées,
- Annonces micros lors des évènements organisés par la Compagnie : loto, fêtes médiévales, Fête du Fromage, Forum des associations ...

La taille des supports, leur emplacement, ainsi que la durée de la campagne dépendront du budget alloué par notre sponsor,

... Présentation

Afin de partager au mieux nos valeurs et notre esprit, nous sommes heureux de proposer à chaque sponsor 1/2 journée découverte de notre discipline sportive sur notre pas de tir extérieur, moment de détente et d'échange convivial.

Dans le respect des avantages fiscaux

Toute entreprise ou collectivité nous apportant son soutien financier se verra remettre une attestation de versement, permettant de justifier du dégrèvement fiscal de 60 % pour tout mécénat.

***Confiez nous votre image et votre Logo,
nous les porterons fièrement !***

Devenez Partenaire !

Coupon de donation à retourner dûment rempli à l'adresse ci-dessous :



MAIRIE DE NEUFCHÂTEL EN BRAY
1ère Compagnie d'Arc de Neufchâtel
Rue du Général de Gaulle
76270 NEUFCHÂTEL EN BRAY

Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre de la **1ère Compagnie d'Arc de Neufchâtel**.
Un reçu vous sera adressé dès réception, suivant le formulaire indiqué ci-après.

Pour tous renseignements, ou information complémentaires, nous vous invitons à contacter :

Monsieur Philippe DANEL 07 6032 1391 1ereciarcneufchatel@gmail.com
Monsieur Olivier DUHAMEL Lic. 892584A 06 8071 8307 1ereciarcneufchatel@gmail.com

✂-----

M. Mme. Mlle.

Nom :

Prénom :

Société :

Adresse :

.....

Tél :

Fax :

e-Mail :

Votre don :€

Je fournis mon logo au format électronique à des fins d'expositions ou de citation – publicationde mon nom – entreprise en tant que partenaire du club.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'entreprise



N° 11580*03
DGFIP

**Reçu au titre des dons
à certains organismes d'intérêt général**
Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Numéro d'ordre du reçu

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination :

1ÈRE COMPAGNIE D'ARC DE NEUFCHATEL

Adresse :

N°..... Rue DU GENERAL LECLERC

Code postal 76270 Commune NEUCHATEL EN BRAY

Objet :

ASSOCIATION SPORTIVE DE TIR À L'ARC

Cochez la case concernée (1) :

- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du5.../...8.../2004... publié au Journal officiel du/...../..... . ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du .../.../.....
- Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- Fondation d'entreprise
- Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- Musée de France
- Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
- Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
- Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
- Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
- Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
- Agence nationale de la recherche (ANR)
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Autre organisme :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Donateur

Nom :

Prénoms :

.....

Adresse :

.....

Code postal

Commune

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

euros

Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don :/...../.....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

Acte authentique

Acte sous seing privé

Déclaration de don manuel

Autres

Nature du don :

Numéraire

Titres de sociétés cotés

Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces

Chèque

Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

...../...../.....

Merci à nos partenaires

